

# Temps partiel et 2 ème emploi.

## Par laueva83, le 24/07/2016 à 09:24

## Bonjour.

J'ai un contrat de travail de 24h dans une enseigne de prêt à porter.

Mes horaires sont aléatoires. (ce qui ne m'arrange pas)

J'ai eu une proposition pour un petit contrat de 12 ou 15 heures dans une autre société.

Seulement cette société souhaite des horaires fixes vu que je viens en complément d'autre personnes.

Puis-je demander à ce que mes horaires soient fixes pour les 24h? Sur mon contrat de travail il est juste noté "les horaires de la 1ère semaine de travail se définiront comme tel" Même mon jour de repos change...

Que dois-je fournir à la 1ère société? Mon contrat? D'avance merci pour vos réponses! Bonne journée!

#### Par P.M., le 24/07/2016 à 10:36

#### Bonjour,

Normalement, le contrat de travail à temps partiel doit prévoir la répartition des jours de travail dans la semaine et les horaires pour justement éventuellement vous permettre d'occuper un emploi complémentaire comme je vous l'avais déjà indiqué dans au moins un autre sujet que vous aviez ouvert...

### Par laueva83, le 26/07/2016 à 11:58

Merci pour votre réponse. Lorsque je vous avais posé la question, le 2eme emploi ne m'avait pas encore été proposé. Là ça se concrétise. De toute façon ça va être difficile d'avoir des horaires fixes vu que ces horaires ne sont pas stipules sur mon contrat. Là je suis en congés, je reprends la semaine prochaine et je n'ai pas encore mes horaires.

## Par P.M., le 26/07/2016 à 12:31

## Bonjour,

Il n'y avait pas besoin d'attendre d'envisager d'occuper un deuxième emploi pour faire respecter les dispositions légales et si ce n'est toujours pas le cas, vous pourriez l'exiger ou sinon pouvoir prétendre que vous vous tenez en permanence à la disposition de l'employeur ce qui fait que vous devriez être payé à temps complet, ce qui devrait l'inciter à régulariser...

Par laueva83, le 26/07/2016 à 12:58

Merci bien! Vraiment merci. Je vais m'occuper de cela.